



REGLEMENT DE COURSE



1. Définition des épreuves :

L'Embusquade trail est un évènement regroupant 5 épreuves :

- Une course nature de 31 km : +/- 1150 m dénivelé + Départ 08h30/ 2 ravitaillements
Barrière horaire sur la course 31 km à mi-parcours : 11h15
- Une course nature solo de 18 km : +/- 600m de D+ Départ 10h00/ 1 ravitaillement
- Une course nature duo de 18 km : +/- 600m de D+ Départ 10h00/ 1 ravitaillement
- Une course nature de 12 km pour +/- 450m de D+ Départ 10h30 / 1 ravitaillement
- Marche nordique de 12 km +/- 450m de D Départ 10h35 / 1 ravitaillement
- Une randonnée de 10 km pour +/- 230m de D+ Départ 09h30/ 1 ravitaillement

Un ravitaillement solide est proposé à l'arrivée.

Attention : pour les ravitaillements, les gobelets ne sont pas fournis sur l'évènement. Il vous sera demandé de présenter votre contenant (éco-tasse, poche à eau, gobelet, gourde, flasque, bouteille...)

Cet évènement est organisé par l'association les Piedsbegon le 02 février 2025.

Le départ et l'arrivée se feront au Centre de Loisirs : La Courbe, camp de Sirven 81300 BUSQUE.

2. Conditions d'engagement & catégories d'âge :

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

pour les licenciés : d'une licence délivrée par la FFA

pour les non licenciés : Application du Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA <https://pps.athle.fr/>

Pour être valable le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Catégorie d'âge :

Trail 31 KM 1100 de D+ : à partir d'Espoirs (2005 et avant)

Trail 18 KM 600 de D+ : à partir de Juniors (2007 et avant)

Trail 12 KM 370 de D+ : à partir de Cadets (2009 et avant)

Le cani-cross n'est pas autorisé.

3. Droits d'inscription :

Une participation pour chaque course et randonnée sera demandée (elle comprend le lot de participation, le chronométrage par puce électronique et les ravitaillements).

Inscriptions	Jusqu'au 12/01/2025*	A partir du 13/01/2025*
Trail L'Embuscade 31 km	25 €	28 €
Trail 18 km solo	15 €	18 €
Trail 18 km duo	30 €	36 €
Trail 12 km	11 €	13 €
Marche Nordique 12 km	11 €	13 €
Randonnée (pas de chronométrage)	8 €	10 €
Repas d'après-course	12 €	12 €

*Hors frais d'inscription chronostart

Les inscriptions ouvriront le **03 NOVEMBRE 2024** via internet et seront closes dès lors que le nombre maximal de 900 inscriptions sera atteint. Une liste d'attente sera mise à disposition dans le cas d'annulations de dernières minutes.

4. Annulation et conditions d'indemnités :

Chronostart propose lors de votre inscription une assurance annulation facultative dont les modalités sont disponibles sur leur site.

Aucune demande d'annulation ne sera prise en compte par l'association.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

5. Arrivées et récompenses :

Seront récompensés :

31KM : 5 premiers hommes et 5 premières femmes (au scratch)

18 KM : 5 premiers hommes et 5 premières femmes (au scratch)

18 KM DUO : premier duo hommes, premier duo femmes et premier duo mixte

12 KM : 5 premiers hommes et 5 premières femmes (au scratch)

MARCHE NORDIQUE : 1^{er} Homme et 1^{ère} Femme

Pas de dotation en argent

Un challenge équipe est organisé. Les membres devront être inscrits sous un même nom pour pouvoir y participer. L'équipe qui remportera le plus grand nombre de points grâce à ses finishers sera récompensée.

En cas de réclamations, le jury est seul juge du bon déroulement des épreuves. Il est composé du directeur de course, du responsable de sécurité et des membres de l'association.

6. Chronométrage :

Une puce électronique, servant au chronométrage, sera collée derrière le dossard. Le dossard doit être donc visible tout au long de la course.

7. Matériel obligatoire :

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire, à savoir :

- une réserve d'eau
- une réserve alimentaire
- une couverture de survie.
- un téléphone portable
- un gobelet ou éco-tasse

8. Assurances :

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'organisation : **piedsbegon@gmail.com**

9. Signalisation & balisage :

Le balisage sera assuré avec des panneaux signalétiques fléchés ainsi que de la rubalise.

Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Toutefois, des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course et accompagner les coureurs qui seront hors délais.

10. Sécurité :

Un dispositif Prévisionnel de secours sera mis en place le jour de la course, et sera assuré par l'Association FFSS Formation Secourisme et Sauvetege Albigeois (FSSA).

11. Remise des dossards

Elle aura lieu le samedi 01 février de 15h00 à 18h00 et le matin de la course à partir de 07h00 au Centre de Loisirs de La Courbe, 81300 BUSQUE.

Le dernier délai pour le retrait des dossards sera autorisé jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course et de la randonnée.

Une carte d'identité sera nécessaire au moment de retirer le dossard.

12. Droits à l'image

Le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

13. Éthique de course

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Par ailleurs, il est demandé à chaque participant de

- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés

sur le sol.

- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- profiter des superbes paysages.
- respecter les zones autorisées au public.
- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurités évidentes.
- respecter les parties privées qui ne seront autorisées de passage que le jour de la course.

Les contrôleurs qui seront témoins d'irrégularités auront la mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de course de Trail.

14. Acceptation du règlement :

Avec son inscription, le participant accepte **sans aucune réserve** le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Ce règlement est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire de l'épidémie de covid19.

15. Animation Enfants

Article 1 : Nature de l'épreuve

Les animations enfants auront lieu le **2 Février 2025**.

Le parcours a une longueur différente en fonction des années de naissances des participants :

Animation pour les enfants nés entre 2017 et 2019 : environ 0.750 km

Animation pour les enfants nés entre 2014 et 2016 : environ 1.500 km

Les courses ne seront pas chronométrées.

Article 2 : Condition physique

L'enfant doit être en bonne condition physique.

Article 3 : Signalisation

Le parcours sera fléché par des rubalises et panonceaux.

L'Animation sera encadrée avec un accompagnement des organisateurs.

Article 4 : Dossard

La participation à l'animation est soumise au port d'un dossard qui sera à retirer le jour du trail au stand inscription.

Article 5 : Assurance

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile. Toutefois il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

Article 6 : Droit à l'image

Le présent règlement autorise le droit à l'image de l'enfant (prise de photos le jour de l'animation et diffusion sur notre site et nos réseaux sociaux).

Article 7 : Participation

La participation à l'animation est gratuite et implique l'adhésion au présent règlement. Les inscriptions se font au choix sur chronostart en renvoyant l'autorisation parentale et le règlement signés ou bien le samedi après-midi ou dimanche matin sur site, dans la limite de 50 dossards.



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

Demeurant

Agissant en qualité de père mère tuteur (rayer la mention inexacte)

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../.....

A participer à L'ANIMATION ENFANTS DE L'EMBUSQUADE TRAIL

qui se déroulera le 2 Février 2025.

J'ai lu et j'accepte le règlement de l'animation ci-joint au verso

Fait à :

Le : / /

Signature du Responsable Légal